

Supreme Court of United States 24 avril 2023 Suncor Energy Inc., Et Al., Petitioner V. Board of County Commissioners of Boulder County, Et Al.

Résumé: La Cour suprême américaine vient de donner raison à des collectivités locales américaines et une association de protection de l'environnement et des droits humains, dans leur litige contre Suncor et ExxonMobil, deux *majors* pétrolières. Le 24 avril dernier, la Cour suprême a en effet rejeté la demande des deux entreprises visant à retenir la compétence des juridictions fédérales américaines et non celles de l'Etat du Colorado devant lesquelles la plainte a été déposée. L'affaire sera donc jugée devant les juridictions de l'Etat du Colorado, plus favorables aux plaignants en matière climatique et environnementale que les juridictions fédérales.

Sources: Biden administration sides with climate lawsuit against fossil fuel companies | Colorado | The Guardian

https://earthrights.org/case/climate-change-litigation-colorado/

Faits: Les plaignants sont le comté de Boulder, le comté de San Miguel, la ville de Boulder et l'association EarthRights International. L'association EarthRights International, fondée en 1995, utilise le droit pour s'opposer aux situations dévastatrices pour les droits humains, l'environnement et la santé humaine. Elle s'attaque régulièrement à de grosses entreprises comme les multinationales du secteur de l'énergie. Les collectivités locales américaines du Colorado sont à ses côtés dans ce contentieux qui s'inscrit dans la continuité des nombreuses autres affaires climatiques en cours et passées outre-Atlantique.

En effet, en 2017 des collectivités californiennes déposent une plainte contre des entreprises des énergies fossiles, puis les villes de New-York et Richmond en 2018. Cette année la Californie a également engagé un contentieux.

C'est donc dans ce contexte d'intensification des contentieux climatiques aux Etats-Unis que naît le litige qui nous intéresse ici.

Procédure : Les plaignants ont déposé une plainte contre Suncor et ExxonMobil en avril 2018 visant à leur demander des dommages et intérêts pour les préjudices nés de leurs activités polluantes au Colorado. Ils relèvent, également, avoir dépensé énormément d'argent pour remédier à ces conséquences et vont continuer à en dépenser.

Ces demandes se fondent sur la *common law* du Colorado en matière de nuisances, d'intrusion et d'enrichissement sans cause, ainsi que sur la loi du Colorado relative à la protection des consommateurs (*Colorado Consumer Protection Act, Colo. Rev. Stat.* § 6-1-105(1), et sea.).

Dans cette même plainte les plaignants allèguent que ExxonMobil et Suncor ont participé activement au changement climatique alors qu'elles savent de longue date quels impacts génèrent leurs activités. Les plaignants leurs reprochent également



d'avoir entretenu le doute et d'avoir diffusé de fausses informations sur les effets des énergies fossiles sur le climat. Pour ces raisons, les plaignants demandent au tribunal la reconnaissance de la responsabilité solidaire des deux entreprises sur le fondement du *Colorado Revised Statutes* § 13-21-111.5(4) pour avoir sciemment conspiré et poursuivi un plan commun afin de commettre des actes délictueux.

Au mois de juin 2018, les défendeurs ont soulevé dans leur requête, la compétence d'un tribunal fédéral. Pour rappel, le système judiciaire américain est divisé entre les juridictions de chaque état membre de l'Union (juridictions étatiques) et les juridictions fédérales.

Par une décision de septembre 2019 le juge fédéral William J. Martinez a conclu à la compétence des tribunaux d'État du Colorado. Après une longue procédure d'appel engagée par Suncor et ExxonMobil pour contester la décision du juge Martinez, la Cour d'appel du 10^e circuit a confirmé la compétence des tribunaux étatiques.

Enfin, en juin 2022, les défendeurs ont présenté une requête en révision de la décision du 10° circuit, *a petition for writ of certiorari*. Il s'agit d'une procédure de révision judiciaire en droit de la *common law*. La juridiction supérieure saisie pour la révision par l'une des parties envoie un *writ of certiorari* à la juridiction inférieure dont la décision est contestée. C'est une ordonnance par laquelle la juridiction supérieure sollicite de la juridiction inférieure l'ensemble du dossier de l'affaire dont la révision est demandée. Cette procédure permet notamment d'harmoniser la jurisprudence au niveau fédéral.

En octobre 2022 la Cour suprême a demandé au gouvernement sa position sur la question de compétence. Dans un mémoire en *amicus curiae* – les *amicus curiae* ne sont pas parties au litige mais peuvent intervenir dans l'instance pour émettre des observations et donner leur point de vue -, l'avocate générale du gouvernement soutient la compétence des tribunaux étatiques.

Moyens: Dans leur mémoire visant à demander la révision, les défendeurs commencent par motiver la nécessité pour la Cour suprême d'accueillir la demande de révision et son intérêt pour la cohérence de la jurisprudence. Ils tentent ensuite de démontrer que la décision du 10^e circuit est erronée en droit, en soutenant que les demandes des plaignants relèvent de la *federal common law*, le droit fédéral.

Cet argument s'appuie sur la Well-pleaded complaint rules, en français « la règle de la plainte bien plaidée ». Il s'agit d'une règle procédurale en droit américain selon laquelle la compétence fédérale (federal jurisdiction) est acquise que si le plaignant a entendu appuyer sa demande sur des règles de droit fédéral ou si sa demande relève d'une problématique qui concerne le niveau fédéral¹. Il est donc nécessaire d'analyser en substance les demandes et allégations des plaignants pour y déceler une problématique fédérale.

Ainsi, les défendeurs invoquent notamment le cadre inter-étatique de leurs activités et les intérêts nationaux en jeu tels que la politique énergétique nationale et les politiques

¹ https://www.law.cornell.edu/wex/federal_question_jurisdiction



environnementales et climatiques pour soutenir la compétence des juridictions fédérales.

Problème juridique : La Cour suprême doit se prononcer sur la question de savoir si les demandes des plaignants relèvent nécessairement et exclusivement de la *common law* fédérale et si les juridictions étatiques peuvent connaître d'un litige nécessairement et exclusivement soumis au droit fédéral mais dont les demandes se fondent sur le droit d'un Etat².

Solution : La Cour suprême rejette purement et simplement la demande de révision de ExxonMobil et Suncor et confirme la décision de la Cour d'appel. C'est donc le tribunal d'Etat du Colorado qui est compétent³.

La Cour suprême a également rejeté dans la même ordonnance des demandes de *certiorari* pour un certain nombre de contentieux similaires.

Commentaire: Cette décision est une victoire procédurale pour les plaignants car les juridictions des États sont généralement plus favorables à de telles actions que les juges fédéraux. C'est, de même, une décision importante pour l'ensemble du contentieux climatique aux Etats Unis. L'ordonnance rendue par la Cour suprême concerne en effet de nombreux autres litiges similaires et pourrait constituer un important précédent.

Elle met également en évidence le lien étroit entre la sphère juridique et la sphère politique. Les détracteurs de la compétence des tribunaux étatiques invoquent souvent l'argument de la séparation des pouvoirs et de la nécessité de ne pas laisser des recours locaux déterminer l'avenir de la politique énergétique du pays⁴.

Cette décision est un des premiers jalons de l'applicabilité des droits étatiques à des litiges climatiques qui relèvent normalement du droit fédéral et de la compétence des juridictions fédérales en la matière.

Degouilles Baptiste, juriste, bénévole NAAT.

4

² En page 2 du mémoire en demande de *certiorari* :

²⁰²²⁰⁶⁰⁸ docket-21-1550 petition-for-writ-of-certiorari-1.pdf (climatecasechart.com)

³ Order List (04/24/2023) (climatecasechart.com)